



A t-elle le droit d'hériter?

Par **RACHEL_34**, le **02/01/2013 à 18:46**

Bonjour,
Mon père s'est remariée en régime de communauté sans contrat et il des enfants de deux femmes avant ma belle mère qui a des enfants aussi de son ex.
Est ce que ma belle mère a droit d'hériter mon père de tous ses biens qu'il eu avant de se remarier avec elle.
Merci de répondre

Par **amajuris**, le **02/01/2013 à 18:52**

bjr,
en l'absence de dispositions particulières prises, si votre père décède votre belle-mère recevra un quart de l'actif de la succession de son époux.
les enfants de votre père sont des héritiers dits réservataire et on droit à une part minimale fonction du nombre d'enfants.
ncdt

Par **RACHEL_34**, le **02/01/2013 à 18:57**

merci pour votre réponse et si ma belle mère n'est pas d'accord pour que mon père vende ses biens, a -t-elle le droit de refuser même si cela lui appartient avant leur mariage?
Merci

Par **amajuris**, le **02/01/2013 à 19:52**

bjr,
nsi ce sont des biens acquis avant le mariage, ce sont des biens propres et il peut en disposer comme il l'entend y compris les vendre ou les donner.
ncdt

Par **RACHEL_34**, le **02/01/2013 à 20:01**

Bonsoir,
Quel droit peut-on avoir avec un mariage en régime de communauté sans contrat ?
Merci de vos réponses.

Par **amajuris**, le **02/01/2013 à 20:47**

voir mon message précédent.